



MUNICIPALITE

**RAPPORT-PREAVIS N° 31/2016
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. Antoine Dormond
"Déchets à roulettes"**

Séance de la commission :

**Jeudi 6 septembre 2016
18h00 - H. V salle 6**

Vevey, le 1^{er} septembre 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Objet du rapport-préavis

Ce rapport-préavis présente un nouveau service permettant aux veveysans d'amener leurs déchets à la déchetterie avec des vélos-cargos. Il répond en ce sens au postulat déposé par M. Dormond le 10 mars 2016.

Postulat de M. Dormond

Dans son postulat, M. Dormond demande à la Municipalité de mettre à disposition des veveysans des vélos-cargos afin de leur permettre d'amener leurs déchets à la déchetterie. En effet, il souligne que bon nombre d'habitants ne disposent pas d'une voiture ou d'un permis de conduire. Par conséquent, à partir d'un certain volume et/ou poids, il devient compliqué pour ces personnes d'amener leurs déchets à destination. Il propose donc que la Ville fasse l'acquisition d'un ou plusieurs vélo-cargos, fasse appel à des entreprises telles que Dring Dring et/ou combine ces deux systèmes. Il demande également que la Municipalité étudie diverses variantes pour le rentabiliser, notamment en étendant ce service aux communes de la région.

Carvelo2go

Le 9 juin dernier, la Ville de Vevey en collaboration avec l'Académie de la Mobilité et la Section vaudoise du TCS, a inauguré le service *carvelo2go*. Il s'agit d'une plateforme en ligne de location de vélos-cargos et Vevey est la première ville romande (troisième ville suisse après Berne et Bâle) à le proposer à ses habitants.

Après un enregistrement unique et gratuit sur la plateforme www.carvelo2go.ch, l'utilisateur choisit un des vélos-cargos disponibles et le réserve pour le nombre d'heures souhaité. Il va ensuite le chercher auprès d'un des quatre sites d'hébergement du réseau *carvelo2go* : Le Bout du Monde, le Café Littéraire, le Bachibouzouk ou Tandem. Soit trois établissements publics qui gèrent les clés et les batteries de trois vélos-cargos et peuvent, en contrepartie, s'en servir gratuitement pour leur exploitation. Quant au magasin Tandem, il met son propre vélo-cargo à disposition des utilisateurs de la plateforme.

A l'instar de *Mobility car sharing*, *carvelo2go* promeut l'utilisation d'un moyen de transport aussi bien pour les privés que pour les entreprises et garantit de surcroît une exploitation optimale des vélos à disposition en favorisant leur partage. En fonction de l'évolution de la demande, des vélos-cargos pourraient être ajoutés à la plateforme de partage.

Les vélos-cargos sont loués pour une somme très raisonnable : CHF 5.— la première heure, CHF 2.— de la 2^e à la 9^e heure et CHF 1.— dès la 10^e heure. Cette offre s'adresse aussi bien aux familles pour le transport des enfants ou des commissions, qu'aux entreprises pour des livraisons ou pour déplacer du petit matériel.

Concept transposé au transport des déchets

A ce jour, les veveysans disposent d'une offre de 4 vélos-cargos qu'ils peuvent louer. Afin de transposer ce concept au transport des déchets, l'Agenda 21 a acquis des bâches afin de protéger les caissons de transport d'éventuelles salissures. Par ailleurs, afin de faciliter le transport d'objets encombrants, une remorque est gratuitement à disposition des usagers à la déchetterie. Il est donc possible de rajouter une plateforme de chargement de 61x85 cm derrière le vélo-cargo électrique.

Pour les personnes ne souhaitant pas aller elles-mêmes à la déchetterie avec un vélo-cargo, les coursiers de Vélocité s'en chargeront avec leurs propres vélos pour un montant de CHF 12.— par course ou CHF 120.—/an pour 12 courses. Préalablement empaquetés ou attachés, les déchets devront être descendus devant l'immeuble et une personne présente pour la prise en charge. Pour les habitants au bénéfice de prestations complémentaires de l'AI ou de l'AVS, un abonnement est disponible au tarif de CHF 20.— par mois pour 4 passages mensuels à jour et heure fixes. Le solde du coût de cette prestation (CHF 20.—/mois) sera couvert par la DASLI, par le compte « mesure d'allègement de la THB déchets ».

Afin de rentabiliser ce service, et conformément au postulat de M. Dormond, il n'est pas destiné uniquement au transport des déchets, mais est également à disposition des entreprises pour le transport de marchandises diverses, des privés pour le transport des enfants et/ou des commissions ou des services communaux souhaitant les utiliser pour des actions diverses (ex. Vél'eau cargo de la Direction de la jeunesse, l'éducation, de la famille et des sports).

Développement durable

Volet sociétal : Ce projet permet aux personnes ne disposant pas d'une voiture d'amener les déchets et encombrants à la déchetterie. Un service spécifique est mis à disposition des personnes à mobilité réduite ou au bénéfice des prestations complémentaires AVS/AI.

Volet économique : Ce projet permet de soutenir une petite entreprise locale comme Dring Dring en lui proposant un nouveau débouché. Par ailleurs, les TPE (très petites entreprises) pourront également utiliser ce service pour l'évacuation de leurs déchets.

Volet environnemental : La mise en place de ce service permet d'éviter d'effectuer les trajets à la déchetterie avec une voiture. Il permet donc une réduction de consommation d'énergie fossile, de la pollution atmosphérique et sonore.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis no 31/2016, du 1^{er} septembre 2016, réponse au postulat de M. Antoine Dormond « Déchets à roulettes »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- de considérer ce postulat comme réglé.

Au nom de la Municipalité
la Syndique
le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipal-délégué : M. Jérôme Christen, Municipal

Annexe : Postulat de M. Antoine Dormond intitulé « Déchets à roulettes »



Postulat présenté

Le 10 mars 2016

Au Conseil communal de Vevey

« Déchets à roulettes »

Monsieur le Président, Madame la municipale, Messieurs les municipaux, Chers collègues,

Nous constatons que la proposition des Verts de mettre en place une commission des déchets porte aujourd'hui ces fruits, puisque l'ouverture de la déchetterie qui en découle rencontre un franc succès.

Malgré tout, pour qu'une déchetterie soit utilisée de manière optimale, elle doit être accessible à toutes et à tous. Or une partie de la population veveysane ne possède pas de véhicules, n'a pas de permis de conduire ou n'a pas les moyens de louer un véhicule. A partir d'un certain volume ou/et de poids, l'acheminement des déchets s'avère vite compliqué sans moyen de transport adapté. Alors comment fournir un droit d'accès sans discrimination ?

Nous proposons que la population aie la possibilité d'acheminer ou de faire acheminer des objets ou/et divers déchets au moyen de vélos cargo.

Qu'est-ce qu'un vélo cargo ? C'est un cycle à deux ou trois roues avec une grande caisse à l'avant ou à l'arrière qui permet de transporter des charges lourdes (300kg et plus). Après la création des premiers modèles en 1880 pour le transport de personnes âgées puis de marchandises, le vélo cargo était tombé dans l'oubli avec l'avènement de l'automobile. Aujourd'hui, il fait son retour dans les grands centres urbains européens car il apparaît comme un moyen de transport adapté pour diminuer les problèmes de circulation routière, les nuisances sonores et la pollution atmosphérique. Rien qu'à Copenhague, on en compterait plus de 60'000 en circulation¹.

Mettre à disposition des vélos cargos pour le transport des déchets est un service qui offre plusieurs avantages :

1. il est non polluant,
2. il permet de diminuer les déplacements en voiture à la déchetterie. Nous avons déjà pu constater

¹ Réf. Wikipedia, 05.03.2016

des files de voitures devant la déchetterie les samedis matins (moteurs tournants).

3. il s'inscrit dans les objectifs de l'agenda 21 que notre ville s'est fixés.
4. il est bon pour la santé car il affute les mollets de la personne qui pédale.

Nous demandons que la Municipalité étudie plusieurs possibilités pour mettre en place un tel service. Par exemple :

1. Acquérir un ou plusieurs vélos cargo électriques que les habitant(e)s pourraient emprunter sur présentation de leur carte de déchetterie et carte d'identité. Cet achat pourrait être financé par le fond communal pour l'énergie et le développement durable par exemple.
2. Développer un service en collaboration avec des entreprises privées existantes comme **TriMalin**, **Dring Dring** ou services de coursiers, etc...
3. Une combinaison ou/et complémentarité des deux systèmes cités ci-dessus.

Nous demandons également que la Municipalité étudie diverses variantes afin d'optimiser la rentabilité de ce service, par exemple:

1. Par la mise à disposition des vélos cargo aux différents services de la ville pour transporter du matériel.
2. La mise en place d'un service conjoint avec d'autres communes environnantes pour créer des synergies et des économies.
3. par l'achat groupé d'une « flotte » de vélos cargo avec les communes voisines, afin de bénéficier d'une économie d'échelle.

Les variantes ci-dessus seront analysées selon plusieurs critères : économiques, écologiques et pratiques afin de proposer un projet cohérent, efficace et supportable en termes de coûts effectifs et de coûts d'entretien.

Est-ce qu'en 2016, 136 ans après l'apparition des premiers vélos cargo, la ville de Vevey mettra sur pédale le premier service de « déchets à roulettes » de la Riviera ?

Pour les Verts de Vevey

Antoine Dormond